

gouvernement donnera pour appliquer les politiques prévues par ce projet de loi.

Il sera renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui l'étudiera article par article. Je n'ai pas l'intention d'accaparer les députés ce soir pour entrer dans ses détails, et je ferai une déclaration plus étoffée lors du dépôt du rapport. Tous les députés, qu'ils siègent ou non au comité permanent de la justice et des questions juridiques, pourront prendre la parole à cette occasion.

L'hon. M. Turner: Les avocats comme les profanes.

M. MacGuigan: Comme le laisse entendre le ministre, les avocats et ceux qui ne le sont pas. Je voudrais rendre hommage à certains honorables vis-à-vis pour leur magnifique apport à la présentation du rapport du comité spécial des instruments statutaires, qui est le fondement du projet de loi actuellement à l'étude. Je voudrais rendre hommage au député de Halifax-East Hants (M. McCleave) qui était à la Chambre ce soir. Lui et le député de Greenwood ont été des piliers et des soutiens du comité. Leur contribution au rapport est très importante.

Je veux également mentionner le député de Peace River (M. Baldwin) qui n'est pas à la Chambre ce soir, mais a été un membre très actif du comité. Ont assisté au débat ce soir le député de Missisquoi (M. Forest), le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) et le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui tous ont été des membres très actifs du comité. Je les remercie de leur collaboration. Même si je ne mentionne pas les noms de tous les membres du comité, ce n'est pas que je veuille donner l'impression qu'ils n'ont pas tous apporté leur pleine et entière contribution. De fait, ils l'ont tous fait mais il serait trop long de donner lecture de la liste. Je tiens donc à remercier tous les membres du comité.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais exprimer des remerciements tout particuliers à l'adresse de certains membres du gouvernement. Dans son exposé devant le comité, le ministre de la Justice (M. Turner) a insisté pour que nous présentions un rapport audacieux et pour que nous présentions le gouvernement d'indiquer les secteurs qu'on avait jusque-là considérés comme questions de notoriété publique. L'impulsion imprimée par le ministre et le président du Conseil privé d'alors a beaucoup aidé le comité à présenter son rapport et à le déposer à la Chambre. Je veux aussi remercier le leader actuel du gouvernement à la Chambre qui a donné à cette affaire un rang prioritaire assez élevé dans la liste des bills inscrits au nom du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Je voudrais également remercier les deux juristes qui ont prêté leur concours au comité, M. Gilles Pépin de l'Université de Montréal et M. John Morden, de Toronto. Leur aide fut précieuse au comité aussi bien pendant les réunions que lors de la rédaction du rapport définitif.

[M. MacGuigan.]

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Comme l'illustre mon propos, le rapport et le bill, ainsi que les autres mesures que le gouvernement compte mettre en œuvre dans ce domaine, sont les fruits de la collaboration d'un grand nombre de personnes. C'est le résultat d'un travail d'équipe authentique et j'en remercie les députés des deux côtés de la Chambre. Je suis particulièrement heureux de constater la portée des conclusions du rapport et de voir que le gouvernement, en présentant le bill, est resté dans le droit fil des recommandations du comité. C'est une question d'importance et, si je crois bon de le souligner, c'est pour que la Chambre en prenne officiellement acte. Je réserve mes observations jusqu'à ce que je puisse participer aux discussions du comité. J'aurai aussi quelques remarques à formuler à l'étape du rapport.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'entendre le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) nous rappeler que le ministre de la Justice a exhorté le comité à présenter un rapport audacieux. Le comité a à peut-être tenu compte. Cependant, je regrette que le ministre n'ait pas été aussi persuasif auprès de ses collègues, et que le bill dont nous sommes saisis ne soit pas à la hauteur de ses exhortations.

• (9.30 p.m.)

Ce bill n'est qu'une demi-mesure timide. J'espère montrer comment le gouvernement et le Parlement auraient dû l'envisager. Je n'étais pas membre du comité spécial des instruments statutaires, mais mon honorable ami de Peace River (M. Baldwin) et moi nous sommes intéressés de près à ce sujet.

Les députés qui ont siégé avec moi au comité des finances et parfois au comité de la justice, sauront que j'ai constamment critiqué, pendant des années, les dispositions de toutes les lois qui ont été présentées au comité ou à la Chambre et qui visaient à donner de vastes pouvoirs au gouverneur en conseil quant à l'adoption de règlements; j'en voulais en particulier aux termes utilisés. Je puis me déclarer fidèle à moi-même: d'un bill à l'autre, depuis des années, je critique vivement ces dispositions.

En fait, il y a à peine quelques semaines, à propos du bill concernant les sociétés de crédit à la consommation, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) était disposé à retirer, à notre suggestion, quelques termes très malheureux qui auraient interdit toute contestation des règlements. Autrement dit, le gouvernement lui-même aurait été juge de la qualité et de l'opportunité des règlements qu'il aurait voulu faire adopter en vertu de cette loi.

Il me semble que le bill C-182 a été rédigé—bien entendu, c'est le ministère de la Justice qui l'a fait—en faveur de ce ministère. Il favorise nettement l'autorité suprême, par ses allusions, et elles sont légion, au sous-ministre de la Justice; on y prévoit l'adoption de tous ces règlements; de fait qu'il devrait y avoir des certificats, et que le ministère de la Justice devrait garder un registre